

**SOCOTEC FORMATION MARSEILLE**

ZA L'Agavon - 13 avenue Lamartine - BP 21

13751 LES PENNES MIRABEAU CEDEX

Tél. : 04 42 34 38 50

Siret : 83409674500171

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE
Stagiaire : Monsieur Smail ARIF☒ **Formation INITIALE**

A l'attention de M. GAUYAU Thomas

Monsieur Smail ARIF a suivi le 2 juillet 2026, pour une durée de 1 jour(s) - 7 heures , le stage de formation à la prévention du risque électrique organisé par SOCOTEC FORMATION MARSEILLE animé par ARADAS Daniel - BAJDEK Fabrice - LE VERGE STEPHANE, et intitulé : **H0(V) - Travaux ordre non électrique | Indice(s) H2(V) - HC - Travaux ordre électrique - Initiale**

Au cours de ce stage, Monsieur Smail ARIF a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors de ces opérations.

Au vu de cet avis et compte-tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C 18-510 A1+A2, l'employeur peut délivrer à Monsieur Smail ARIF l'habilitation mentionnée dans l'exemple du Titre d'Habilitation ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Eric ROSSELLO
Directeur de Centre



Nous émettons donc un avis :

☒ **Avis Favorable**☐ **Avis Défavorable****TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE**

TITULAIRE : M. Smail ARIF		L'EMPLOYEUR : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUS		
Fonction :		Service / Affectation :		
Personnel	Symbole habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages ou install. concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre NON électrique				
Exécutant	H0V	HTA/HTB		
Chargé de Chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant				
Chargé de travaux	H2V	HTA		
Chargé d'intervention BT				
Chargé de consignation	HC	HTA		
Chargé d'opérations				
Chargé d'opérations				
Habilité Spécial				

Document Supplémentaire : NON

L'absence d'une indication a valeur d'interdiction

Le titulaire : Date et signature
M. Smail ARIF

Pour l'employeur : Nom, prénom, fonction, date et signature
LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIME

VALIDITE :



SOCOTEC FORMATION MARSEILLE

ZA L'Agavon - 13 avenue Lamartine - BP 21
13751 LES PENNES MIRABEAU CEDEX
Tél. : 04 42 34 38 50
Siret : 83409674500171

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT

M. GAUYAU Thomas

**LE GRAND PANORAMA - BAT B - COULOIR B
114 BOULEVARD JEAN LABRO
13 016 MARSEILLE**

LES PENNES MIRABEAU CEDEX, le 3 juillet 2026

ANNEXE AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

Stagiaire : Monsieur Smail ARIF

Monsieur,

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur doit s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente habilitation
- que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
- qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.
- qu'elle dispose dans l'entreprise des équipements de protection individuelle nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées

Le symbole d'habilitation ne suffit pas à lui seul à définir le titre d'habilitation: le champ d'application doit être complètement renseigné.

L'EMPLOYEUR doit préciser les limites à appliquer aux habilitations, notamment:

- les types d'ouvrages ou d'installations concernés;
- la localisation des ouvrages ou des installations ou des parties d'ouvrages ou d'installations;
- le type d'opération d'ordre électrique ou d'ordre non électrique autorisé;
- les limites de tension

Rappel des domaines de TENSIONS (c.a = alternatif --- c.c = continu)

Très Basse Tension (TBT) $U \leq 50 \text{ V c.a} \text{ --- } U \leq 120 \text{ V c.c}$

Basse Tension (BT) $50 \text{ V} < U < 1\,000 \text{ V c.a} \text{ --- } 120 \text{ V} < U < 1\,500 \text{ V c.c}$

Haute Tension A (HTA) $1\,000 \text{ V} < U \leq 50\,000 \text{ V c.a} \text{ --- } 1\,500 \text{ V} < U \leq 75\,000 \text{ V c.c}$

Haute Tension B (HTB) $U > 50\,000 \text{ V c.a} \text{ --- } U > 75\,000 \text{ V c.c}$

AVIS

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.

Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.

La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel est autorisé à pratiquer.

La rubrique "indications supplémentaires" doit obligatoirement être remplie.

Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité.

AUTORISATIONS OU INTERDICTIONS SPECIALES

.....
.....
.....
.....

Cachet de votre Etablissement

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR. La périodicité recommandée est de 3 ans.

Il appartient à l'EMPLOYEUR de définir les modalités de ce recyclage après avoir évalué les compétences de son personnel, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique (questionnaire, entretien, épreuve pratique, logiciels spécialisés, etc ...). Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.

**Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition : SOCOTEC FORMATION MARSEILLE - LES PENNES
MIRABEAU CEDEX**

Tél : 04 42 34 38 50 ou par mail : formation.marseille@socotec.com

**Retrouvez aussi toutes nos informations sur notre site internet :
formation.socotec.fr**